



DEPARTEMENT  
DE  
SEINE & MARNE  
ARRONDISSEMENT  
DE MELUN

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PRINGY

\*\*\*\*\*  
COMPTE RENDU SÉANCE DU 18 JANVIER 2021

#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

Effectif légal du Conseil	23
Membres en exercice	23
Majorité absolue	12
Présents	21
Votants	22

DATE DE CONVOCATION  
Le 11 janvier 2021

DATE D'AFFICHAGE  
Le 14 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit janvier, à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de Pringy, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en un lieu hors salle du conseil municipal, à savoir la salle des Fêtes de la commune, pour permettre la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, par dérogation à l'article L.2121-7 du CGCT, et conformément à la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ; sous la présidence de Monsieur Eric CHOMAUDON, Maire ;

#### Présents

Monsieur Eric CHOMAUDON, Maire,  
Monsieur Thierry FLESCHE, Madame Marylin RAYBAUD, Monsieur Gérard RECEVEUR, Madame Marie-Françoise CONSCIENCE, Monsieur Fabien ORIOT, adjoints  
Monsieur Alain SCHIRATTI, Monsieur Jean-Claude DANO, Monsieur Christophe POPINEAU, Monsieur Grégoire PALOMO, Madame Martine HEGON, Madame Anna-Bella GOMES, Madame Pascale FORTAS, Monsieur Thierry VANHOVE, Madame Gladys ROBERT, Monsieur Manuel Antonio HENRIQUES, Monsieur Jean-Guy MITOUART, Madame Fleur SOURTHEZ, Madame Aïssata SOUMAH, Monsieur Marc ALLARD, Madame Kiliane ABGRALL-POIRRIER, Conseillers municipaux.

#### Absents excusés

Madame Nadia VANHOVE  
Madame Nathalie BORDU

#### Procurations

Madame Nadia VANHOVE à Monsieur Thierry VANHOVE

Madame Pascale FORTAS remplit les fonctions de secrétaire.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-1 7 du code général des collectivités territoriales.

#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

La séance du conseil municipal a débuté à 19h10.

La séance du conseil municipal est ouverte en séance publique.

Compte tenu du couvre-feu instauré à 18h00, il n'y a pas eu lieu de tenir la séance à huis-clos. La séance s'est ouverte et tenue en séance publique.

Monsieur Eric CHOMAUDON, Président de séance, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance publique.

Madame Pascale FORTAS est nommée secrétaire de séance.

---

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2020

---

Les conseillers prennent connaissance de la liste des 16 décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal :

**Décision n°2020.33DEC du 08 décembre 2020**

Signature du contrat d'entretien et de réparation des signalisations lumineuses tricolores des carrefours de la commune avec la société BIR, sise 38 Rue Gay-Lussac 94438 CHENNEVIERES SUR MARNE, pour un montant annuel de 3 330 € HT.

**Décision n°2020.34DEC du 08 décembre 2020**

Signature du contrat de contrôle, d'entretien régulier, de dépannage des matériels et des installations de froid – cuisson – laverie - fontaines avec la société FROID77, sise ZAE Jean Monnet – 1 Rue des Fossés – 77240 VERT SAINT DENIS. Pour un montant annuel de 1675€HT

**Décision n°2020.35DEC du 08 décembre 2020 (en attente de signature, suite à notification DETR)**

Contrat de location-vente de 4 classes modulaires pour l'école Jean de la Fontaine, avec la société Pref'Aub Equipements, sise Route de Brienne 10151 LAVAU, pour un montant de 122 364,66€HT.

**Décision n°2020.36DEC du 08 décembre 2020**

Signature du contrat de location de sanitaires modulaires pour l'école Jean de la Fontaine, avec la société Pref'Aub Equipements, sise Route de Brienne 10151 LAVAU, pour un montant de 8 607,24€HT auquel s'ajoute le montant de l'enlèvement de 2981€HT.

**Décision n°2020.37DEC du 08 décembre 2020**

Signature du contrat de fourniture, de pose et de dépose d'illuminations de Noël, avec la société EIFFAGE, sise 14-16 Rue Gustave Eiffel 91000 Corbeil-Essonnes, pour un montant de 14 845,90€HT.

**Décision n°2020.38DEC du 08 décembre 2020**

Signature du contrat de vérification et de maintenance des extincteurs avec la société MCB, sise Park Artisan Route de Fontenay 91610 Ballancourt, pour un montant annuel de 1912,40€HT

**Décision n°2020.39DEC du 08 décembre 2020**

Signature du contrat de vérification des systèmes de désenfumage, avec la société MCB, sise Park Artisan Route de Fontenay 91610 Ballancourt, pour un montant annuel de 630€HT.

**Décision n°2020.40DEC du 08 décembre 2020**

Signature du contrat de vérification des robinets d'incendie armés avec la société MCB, sise Park Artisan, Route de Fontenay 91610 Ballancourt, pour un montant annuel de 135 € HT.

**Décision n°2020.41DEC du 08 décembre 2020**

Signature du contrat de vérification des systèmes de sécurité incendie, avec la société MCB, sise Park Artisan, Route de Fontenay 91610 Ballancourt pour un montant annuel de 690€HT.

**Décision n°2020.42DEC du 22 décembre 2020**

Signature de l'avenant n°4 au marché relatif à la construction-extension du groupe scolaire Jean de la Fontaine - Lot n°11 Menuiseries extérieures, avec la société MILLET afin de prendre en compte des adaptations rendues nécessaires, entraînant des plus et moins-values, pour un montant de 0€.

**Décision n°2020.43DEC du 23 décembre 2020**

Signature de l'avenant n°8 au marché relatif à la construction-extension du groupe scolaire Jean de la Fontaine - Lot n°3 Installations de chantier et Gros Œuvre, avec la société VITTE afin de prendre en compte l'incidence de l'arrêt de chantier lié à la COVID 19, d'un montant de 21 289,32 €HT.

**Décision n°2020.44DEC du 24 décembre 2020**

Attribution Marché d'assurances, lot n°1 : Assurance Dommage aux biens à Groupama Paris Val de Loire sise 1 bis Avenue du Docteur Tenine à ANTONY (92184), pour un taux HT en €/m<sup>2</sup> de 0.40€, soit un montant annuel de 5 641€TTC.

**Décision n°2020.45DEC du 24 décembre 2020**

Attribution Marché d'assurances lot n°2 : Assurance Responsabilité Civile à PNAS sise 159 Rue du Faubourg Poissonnière à Paris, pour l'offre de base avec un taux HT en % de 0.529€, soit un montant annuel de 5 379,63€TTC pour la Commune et une prime forfaitaire TTC de 381.50€ pour le CCAS ; et pour la prestation supplémentaire éventuelle « Assurance Protection juridique personne morale », pour un taux en % HT de 0.057, soit un montant annuel TTC de 596.89€ pour la Commune et un prime forfaitaire TTC de 188,24€ pour le CCAS.

**Décision n°2020.46DEC du 24 décembre 2020**

Attribution Marché d'assurances lot n°3 : Assurance Flotte Automobile et risques annexes à la Compagnie PILLIOT sise Rue de Witternesse 62921 AIRE SUR LA LYS Cedex pour son offre de base pour un montant annuel de 3 619.96€TTC, ainsi que pour les 4 prestations supplémentaires éventuelles suivantes : Marchandises transportées pour un montant de 0€, Auto-mission collaborateurs pour un montant annuel de 280€TTC, Auto-mission élus pour un montant de 280€TTC et Tous Risques Engins pour un montant annuel de 768,45€TT

**Décision n°2020.47DEC du 24 décembre 2020**

Attribution Marché d'assurances, lot n°4 : Assurance Protection Juridique des agents / élus / administrateurs, sise ZAC la Chevalerie 562 Rue Jules Valles 50 000 SAINT LO pour son offre pour une prime HT par assuré de 1.56€, soit une prime annuelle de 132,68€TTC.

**Décision n°2020.48DEC du 4 janvier 2021**

Signature de l'avenant n° 3 du lot n°1 du marché de Nettoyage des locaux des bâtiments communaux avec la société IDESIA, sise 18 Rue des Aulnes 77340 PONTAULT COMBAULT, sans incidence sur le montant initial du marché, afin de le prolonger d'une durée de 5 mois.

---

**ADHESION ET ELECTION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE PRINGY AU  
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « ID 77 »**

Monsieur le Maire expose que le Département de Seine-et-Marne a constitué avec ses organismes associés intervenant en matière **d'ingénierie territoriale** un groupement d'intérêt public (GIP) de coordination.

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne propose en effet aux collectivités territoriales une offre de conseil, d'actions de sensibilisation et de mises à disposition de ressources documentaires dans différents domaines concernant le développement et la vie quotidienne des territoires.

L'offre de service dans le montage des projets des communes est déclinée en différentes thématiques et offres de services :

- Aménagement / Urbanisme,
- Equipements / Espace public,
- Mobilités / Voirie,
- Environnement / Paysage,
- Climat / Energie,
- Eau / Assainissement,
- Culture / Patrimoine / Archives,
- Insertion / Emploi,
- Stratégie territoriale,
- Tourisme.

Suite du compte rendu du 18 janvier 2021

Ce groupement a ainsi été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seine-et-marnais aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie, ainsi qu'il ressort de sa convention constitutive.

Les organismes associés du Département qui apportent leur expertise sont le Conseil d'Architecture d'Urbanisme, et de l'Environnement (CAUE) de Seine-et-Marne, Aménagement 77, Initiatives 77, Seine-et-Marne Environnement, Act'Art, Seine-et-Marne Attractivité.

Ces organismes et le Conseil départemental se sont unis pour créer une plateforme de soutien et d'expertise, dénommée « ID77 », portée par un Groupement d'intérêt Public (GIP).

Monsieur le Maire indique avoir récemment rencontré avec Monsieur Thierry FLESCHE, le CAUE 77 pour avoir l'expertise de cet organisme sur les possibilités d'engager une modification/révision du PLU de la commune afin de freiner les appétences et la pression des promoteurs immobiliers sur certaines zones. Une seconde rencontre avec le CAUE est prévue début février.

La convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public prévoit que chaque collectivité adhérente désigne un représentant au sein de l'assemblée générale du GIP « ID77 ».

L'adhésion au GIP « ID77 » est gratuite pour l'année 2021.

Le Conseil municipal est appelé à en délibérer et à désigner un(e) représentant(e) pour la commune de Pringy.

Le Maire se propose d'être le représentant de la commune auprès du GIP compte tenu des thématiques transversales de cette entité.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal,  
(à l'unanimité de ses membres présents et représentés)**

#### **DECIDE**

**D'ADHERER** au Groupement d'Intérêt Public « ID77 ».

**D'APPROUVER** la convention constitutive intégrant son avenant n°1 ci jointe.

**D'AUTORISER** son exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le Groupement d'Intérêt Public.

**DE DESIGNER** Monsieur Eric CHOMAUDON comme représentant au sein de l'assemblée générale du GIP « ID77 ».

---

### **CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE**

Monsieur Gérard RECEVEUR indique que la commune de Pringy est affiliée au Centre de Gestion de Seine-et-Marne comme de nombreuses communes de petites et moyennes strates.

Cette affiliation permet de s'appuyer sur le centre de gestion notamment pour les dossiers de carrière des agents et de leur évolution professionnelle.

En complément de ses missions classiques et de la cotisation obligatoire qui en découle basée sur la masse salariale, le Centre de Gestion propose des missions facultatives en fonction du besoin des collectivités.

Suite du compte rendu du 18 janvier 2021

Les missions optionnelles proposées sont nombreuses. La signature de la convention, objet de la délibération, ouvre droit à un catalogue de services. Ces services peuvent porter, entre autres, sur des missions d'audit dans le domaine par exemple de l'hygiène et de la sécurité, de l'ergonomie des postes. Le Centre de Gestion peut également, par ce biais, mettre à disposition des agents itinérants pour pallier l'absence temporaire d'agents à des postes administratifs clé.

Le recours aux offres d'expertise est tarifé à des coûts horaires d'intervention ou de manière forfaitaire selon une grille tarifaire arrêtée par le conseil d'administration du Centre de Gestion.

L'adoption de la convention unique soumise à délibération n'engage pas à recourir aux offres mais donne accès à ces missions optionnelles.

Où l'exposé de Monsieur Gérard RECEVEUR et après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal,**  
**(à l'unanimité de ses membres présents et représentés)**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** la convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

---

**DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Gérard RECEVEUR informe que la présente décision modificative est faite à la demande du Trésorier municipal pour apurer les écritures de fin d'exercice qui ont induit plus de complexité qu'à l'accoutumée compte tenu de la clôture du budget de l'Eau intervenue au 31 décembre 2019 et du transfert de ce budget au 1<sup>er</sup> janvier 2020 vers la CAMVS.

Les écritures en question sont donc liées aux rattachements estimés de 2019 qui ne peuvent plus être opérés sur le budget de l'Eau mais sur celui de la ville du fait du transfert de compétence.

Thierry FLESCH précise que le suivi des recettes de l'Eau potable a effectivement été rendu difficile notamment en raisons de gestion déléguée de la facturation confiée à SUEZ. Cette société n'a pas procédé régulièrement à des relevés de compteurs. Ces dysfonctionnements ont entraîné des décalages dans la facturation et donc dans la perception des recettes de l'eau pour la commune.

Où l'exposé de Monsieur Gérard RECEVEUR et après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal,**  
**(à l'unanimité de ses membres présents et représentés)**

**DECIDE**

**D'ADOPTER** la décision modificative n°3 au budget communal pour l'exercice 2020 telle que détaillée comme suit :

Suite du compte rendu du 18 janvier 2021

**En Fonctionnement - recettes :**

Crédits à ouvrir en recettes							
sens	section	chapitre	article	désignation	montant des crédits ouverts avant DM n°3	montant de la décision modificative	montant des crédits ouverts après DM n°3
Recettes	Fonct.	77	7718	Autres produits exceptionnelles sur opérations de gestion	4 657,00 €	90 000,00 €	94 657,00 €

**En Fonctionnement - dépenses**

Crédits à ouvrir en dépenses							
sens	section	chapitre	article	désignation	montant des crédits ouverts avant DM n°3	montant de la décision modificative	montant des crédits ouverts après DM n°3
Dépenses	Fonct.	67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €

Les points à l'ordre du jour étant épuisés,  
La séance du Conseil Municipal est close à 19h45.

Date de publication : 25/01/2021

**La secrétaire de séance,**

Fait à PRINGY,

**Le Maire,**

  
**Pascale FORTAS**



  
**Eric CHOMAUDON**

